



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**N° délibération : 2023-02.02-001**

**Objet : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – ARTICLE L 332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prévoir pour la tenue du point de collecte le samedi le recrutement d'un agent contractuel. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 2 février 2023 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité du service technique

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de surveillance du point de collecte suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 2/35<sup>ème</sup> à compter du 2 février 2023 pour une durée maximale de 11 mois sur une période de 18 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 460 indice majoré 403 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 article 6413 du budget primitif 2023

La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 06/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_002-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-002**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : PROJET COLOCATION SENIORS- CESSION DU TERRAIN-**

Le maire rappelle que lors de la réunion de conseil du 21 septembre 2022, il avait été présenté au conseil municipal le projet de construction de deux maisons de colocation pour séniors porté par l'entité d'économie sociale et solidaire « CETTE FAMILLE ».

Pour permettre la réalisation de ce projet, l'entreprise doit acquérir un terrain viabilisé d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>. La construction de ces deux maisons sera entièrement financée par l'entreprise « CETTE FAMILLE ».

Lors de cette séance, le conseil avait voté la cession du terrain pour l'euro symbolique. Or, la Préfecture avait demandé à ce que la mairie retire cette délibération.

Aujourd'hui, le maire propose de céder à l'entreprise une partie des parcelles cadastrées B1348, B1365 et B1673 représentant une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> nécessaire au projet au prix de 5€ le mètre carré

**Après avoir délibéré à main levée, le conseil municipal, à l'unanimité**

- **VALIDE la cession des terrains viabilisés estimés à 3 000 m<sup>2</sup>, à l'entité d'économie sociale et solidaire « Cette famille » nécessaire à la faisabilité du projet au prix de 5 € le mètre carré.**
- **AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.**

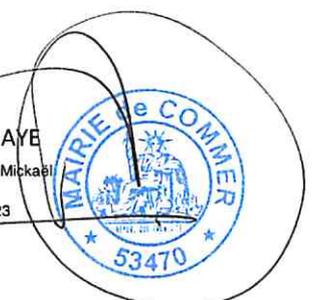
La secrétaire de séance,

Aline LEBRETON

Le Maire,

Mickaël DELAHAYE

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_003-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**N° délibération : 2023-02.02-003**

**Objet : SUBVENTION AMICALE LAIQUE ET ETOILE BLEUE SECTION FOOTBALL**

L'Amicale Laïque et l'Etoile Bleue de Commer section football s'associent à nouveau cette année pour organiser la deuxième édition de « Commer en fête » qui aura lieu le dimanche 30 avril 2023.

Dans le cadre de cette manifestation, les deux associations sollicitent comme l'an passé une subvention afin de palier à des dépenses d'équipements que la salle des Lilas permettait d'avoir gratuitement avant sa fermeture définitive.

Le maire propose d'allouer à chacune des associations une subvention d'un montant de 240 €.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, le versement d'une subvention d'un montant de 240 € à chacune des associations.

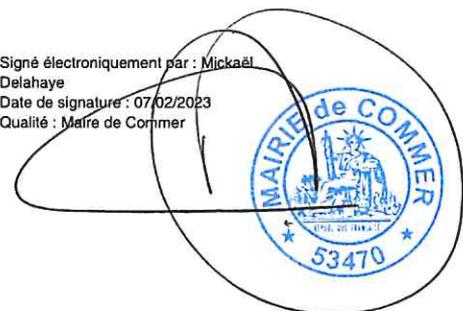
La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_004-CC

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-004**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE- ACCEPTATION EXPRESSE-**

Monsieur le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'Energie Mayenne (TEM53) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la commune de Commer.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 13 décembre 2022, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 23 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'Energie Mayenne.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée :**

- **Prononce un avis favorable sur la procédure de révision**
- **Accepte les termes statutaires révisés du syndicat TEM 53.**

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par: Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_005-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-005**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : ASSAINISSEMENT- RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL PAR LA SOCIETE JOUSSE-**

Christelle BEAUDOUIN présente au conseil municipal le devis de la société JOUSSE pour l'entretien annuel des postes de relèvement d'une durée d'un an qui s'élève à 855 €HT.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société JOUSSE pour l'entretien annuel des postes de relèvements pendant un an et d'un montant de 855€ H.T.**

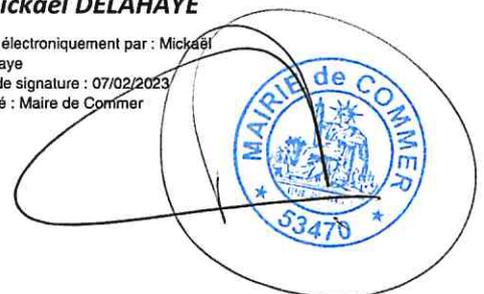
La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_006-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-006**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : ASSAINISSEMENT- DEVIS REPARATION POIGNEE POMPE-**

Christelle BEAUDOUIN présente au conseil municipal le devis de la société JOUSSE d'un montant de 1 080 €H.T pour la reprise de l'actuelle pompe avec le changement de la poignée.

Une option est stipulée sur ce même devis pour le remplacement de la poignée de la seconde pompe pour un montant de 320 € H.T.

L'ensemble de ces prestations retenues, l'intervention sur la première pompe avec la validation de l'option pour la seconde pompe, porterait le coût de l'intervention à 1 400€ H.T.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société JOUSSE pour un montant total de 1 400 € H.T.**

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_007-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-007**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : SUBVENTION EPICERIE SOCIALE « AMI »**

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que l'épicerie sociale « AMI » sollicite auprès de la commune une participation solidaire d'un montant de 281 €.

Le maire précise que sept familles comméroises ont eu accès à l'épicerie sociale en 2022.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une participation solidaire à l'« AMI » pour un montant de 281€.**

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-008**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : SUBVENTION 2023- ASSOCIATION DON DU SANG ADSB 53470-**

L'association du don du sang « ADSB 53470 » sollicite la municipalité pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2023.

Cette association étant en partie commeroise, le maire propose de verser une subvention d'un montant de 75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention au titre de l'année 2023 à l'association « ADSB 53470 » pour un montant de 75 €.

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**



Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_009-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-009**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : SUBVENTION 2023- ADMR-**

Le maire informe les membres du conseil que l'ADMR sollicite le versement d'une subvention au titre de l'année 2023.

La subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants. Le maire propose de verser à l'ADMR une subvention d'un montant de 1 289 € au titre de l'année 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le versement d'une subvention d'un montant de 1 289 € à l'ADMR au titre de l'année 2023.

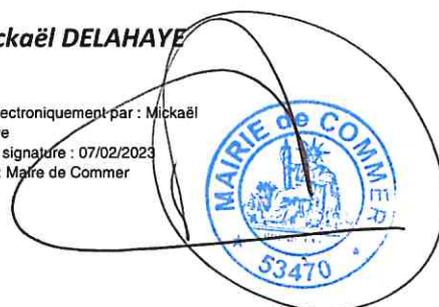
La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_010-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-010**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : RENOUELEMENT CONVENTION SPA ANNEE 2023**

Le Maire informe le conseil municipal que la convention de la SPA (Société Protectrice des Animaux) est arrivée à échéance. Il convient donc de la reconduire pour l'année 2023 pour un montant de 522,80 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de la convention de la SPA au titre de l'année 2023 pour un montant de 522,80 € TTC.

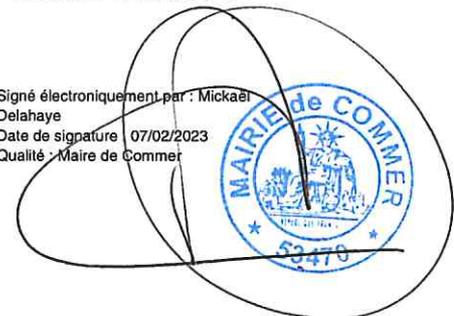
La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël  
Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le  
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_011-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

**N° délibération : 2023-02.02-011**

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**Objet : CESSION D'UN TERRAIN PAR SNCF RESEAU**

Le Maire informe le conseil municipal du projet de cession par la société SNCF RESEAU d'un bien cadastré B 1415 et d'une superficie de 294 m<sup>2</sup>.

**Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, décide de ne pas acquérir ce bien.**

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

**COMMUNE DE COMMER**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SÉANCE DU 2 FEVRIER 2023

Envoyé en préfecture le 07/02/2023  
Reçu en préfecture le 07/02/2023  
Publié le   
ID : 053-215300724-20230202-2023\_0202\_012-DE

L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**N° délibération : 2023-02.02-012**

**Objet : CESSION D'UN GARAGE RUE DES TISSERANDS**

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Aurore CHEUX et Monsieur Régis NEZAN, administrés de la commune, proposent d'acquérir un garage appartenant à la commune situé rue des Tisserands. Celui-ci est actuellement inutilisé et en mauvais état.

Le maire propose de céder le garage implanté sur la parcelle cadastrée B 227 d'une superficie de 22m<sup>2</sup> pour un montant de 1 700 €TTC, les frais relatifs à cette cession étant à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, à la majorité avec deux abstentions et à main levée :

- Valide la cession du garage implanté sur la parcelle B 227 pour un montant de 1 700 € TTC à Madame Aurore CHEUX et Monsieur Régis NEZAN domiciliés sur la commune de Commer. Les frais d'actes notariés et tous frais annexes sont à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**

Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 07/02/2023  
Qualité : Maire de Commer



L'an deux mil vingt-trois, le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.

**Présents :** Mesdames BEAUDOUIN Christelle, Josiane COUILLEAUX, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON, Coralie GÉRAULT, Aline LEBRETON et Marie-Claude PIERRE.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Raymond LELIEVRE, Damien COUILLEAUX, Stéphane MANCEAU et Loïc JORRÉ.

**Absents excusés :** Benjamin JENNESSON

**Secrétaire de séance :** Aline LEBRETON

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 14  
Quorum : 8  
Date convocation : 28/01/2023

**N° délibération : 2023-02.02-013**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RESTAURATION PARTIELLE DE L'ÉGLISE**

*Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation de la rosace de l'église.*

*Il propose de faire une demande auprès du conseil départemental pour 2023 au titre de « l'aide à la restauration du patrimoine » pour ce projet.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité,*

**→ Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessous :**

Travaux : 90 409,00 €	DETR (30 %)	27 123,00 €
	DEPARTEMENT (40 %)	36 163,00 €
	Financement de la collectivité :	27 123,00 €
<b>Total 90 409,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>90 409,00 €</b>

**→ Sollicite auprès du président du conseil départemental pour 2023 « l'aide à la restauration du patrimoine »,**

**→ Autorise le maire à signer les documents s'y rapportant.**

La secrétaire de séance,

**Aline LEBRETON**



Le Maire,

**Mickaël DELAHAYE**

Signé électroniquement par : Mickaël Delahaye  
Date de signature : 13/02/2023  
Qualité : Maire de Commer